

*L'économie sociale et solidaire, nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Flahault E., Nogues H. et Schieb-Bienfait N. (dir.). PUR, Rennes, 2011

Jean-François Draperi

Numéro 321, juillet 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020872ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020872ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Draperi, J.-F. (2011). Compte rendu de [*L'économie sociale et solidaire, nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Flahault E., Nogues H. et Schieb-Bienfait N. (dir.). PUR, Rennes, 2011]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (321), 115–117. <https://doi.org/10.7202/1020872ar>

Croquant, 2004). Les propos d'Elisabeth Bost sont explicitement centrés sur Coopaname, la plus grande CAE et certainement celle qui est porteuse de la réflexion et l'expérimentation les plus avancées. Il n'en demeure pas moins que c'est un parti pris et, comme l'histoire n'est jamais écrite, il n'est pas certain que cette vision, quoique l'auteur de ces lignes la partage, corresponde à la réalité des CAE de demain. Le livre n'est pas une description, c'est un plaidoyer. Personnellement, nous nous en réjouissons.

*David Hiez* ●

### **L'économie sociale et solidaire, nouvelles pratiques et dynamiques territoriales**

*Flahault E., Nogues H. et Schieb-Bienfait N. (dir.). PUR, Rennes, 2011.*

Vingt-trois auteurs ont associé leurs compétences pour produire ce livre de plus de 250 pages issu du colloque scientifique, tenu à Nantes fin 2008, qui clôturait un important programme de recherche financé par la région des Pays de la Loire (voir « Temps forts », *Recma*, n° 310). L'ouvrage explore en onze chapitres l'entreprise d'économie sociale (quatre contributions), ses rapports à l'emploi (quatre contributions) et aux territoires (trois contributions). Fidèle au colloque dont il est issu, il s'adresse à un public averti d'étudiants avancés et de chercheurs. Les analyses sont fouillées, souvent denses et, comme il se doit dans la production scientifique, référencées à des travaux théoriques antérieurs. Plusieurs ont été publiées par des revues à caractère scientifique, dont la *Recma*.

L'introduction rédigée par les coordinateurs de l'ouvrage distingue très clairement les concepts clefs d'économie sociale, d'économie solidaire et d'entreprise sociale. A lire absolument avant d'attaquer la suite!

La première partie s'ouvre sur une contribution qui complète l'introduction, puisqu'elle se penche sur l'entrepreneur social à partir d'un questionnement original: « John Rockefeller était-il un entrepreneur social? » Une question

qui permet à Sophie Bouillier, qui fit de cet objet sa thèse, de discuter la définition contemporaine de l'entrepreneur social. Croisant son questionnement avec celui de l'économie sociale, l'auteure montre pourquoi, en dépit de l'ampleur de son action philanthropique, Rockefeller n'est pas Godin.

Brigitte Charles-Pauvers, Nathalie Schieb-Bienfait et Caroline Urbain analysent l'entreprise d'économie sociale à partir du cadre théorique des logiques d'action. L'analyse permet de mettre en évidence une relation originale entre le porteur « désigné comme tel » et l'action collective, relation qui met en question la notion de leader et place au cœur de l'entreprise l'acteur collectif.

Sandrine Emin et Gêrôme Guibert se penchent sur les Scic dans l'action culturelle en s'appuyant sur le concept d'entreprise sociale produit par le réseau Emes. La Scic permet-elle de définir une nouvelle forme entrepreneuriale – comme le suggèrent les concepteurs de l'entreprise sociale et comme l'espéraient les promoteurs du statut de Scic en 2001 – ou observe-t-on dans l'ensemble de quinze Scic étudiées des organisations dominées soit par une logique coopérative, soit par une logique associative? Dans une contribution très dense, Jean-Pierre Bréchet, Sandrine Emin, Lionel Prouteau et Nathalie Schieb-Bienfait présentent un panorama de la littérature théorique qui permet de renouveler la lecture de « l'entreprendre autrement » et au terme duquel une proposition suggestive est formulée: quel est le rôle du projet dans la construction de l'action collective?

Etudiant la situation salariale dans les entreprises d'économie sociale au Québec, Yvan Comeau parvient à en dégager les particularités, aux confins de la situation au sein des entreprises classiques et du secteur public. Au-delà, il souligne que l'approche par les règles ne suffit pas à comprendre ce rapport qui peut être modifié par l'action collective des salariés.

Annie Dussuet et Erika Flahault étudient la reconnaissance des salariés dans les associations françaises, question d'actualité s'il en est.

Les auteures montrent l'intérêt de distinguer salarisation et professionnalisation : la professionnalisation des activités ne va pas nécessairement de pair avec la professionnalisation des salariés. Elles affirment aussi l'importance pour des associations pour lesquelles le projet politique a souvent été la matrice fondatrice de penser leur fonction économique d'employeur. Stéphane Nassaut et Marthe Nyssens analysent la qualité de l'emploi sur « le quasi-marché » des titres-services en Belgique. On trouve désormais dans le domaine des services à la personne des prestataires nombreux : les auteurs vérifient que la qualité d'emploi est meilleure dans les organisations d'économie sociale. Ils montrent également que cette qualité n'est pas connue, en particulier des travailleurs eux-mêmes.

Charlotte Siney-Lange étudie les relations salariés-employeur à la MGEN entre 1946 et 1991, objet passionnant en particulier par le fait que la MGEN est créée en 1946 par des militants syndicaux (du Syndicat national des instituteurs, SNI). Les syndiqués dirigeant la MGEN ont ainsi bâti une politique salariale « mutualo-syndicaliste » qu'il est impossible de définir en quelques lignes. Disons seulement que les problèmes surgissent parfois là on ne les attend pas ; la taille importante de l'effectif salarié après les années 60 contribue à ce que les salariés ne considèrent plus leur entreprise comme différente d'une autre, alors même que les dirigeants restent sincèrement attachés à un modèle différent qu'ils ont l'ambition de faire vivre. Comme l'auteure l'indique, il faudrait multiplier les études de cas – on pense par exemple à la Maif, à la Macif, à la MGPTT, mais aussi à des associations d'éducation populaire. Et il faudrait pouvoir accompagner les difficiles évolutions actuelles, trouver de nouvelles voies d'expression de cette politique mutualo-syndicaliste<sup>(1)</sup>...

(1) Qu'il me soit permis ici de ne pas évoquer les articles de J.-R. Alcaras, P. Gianfaldoni et N. Richez-Battesti, celui de A. Artis, D. Demoustier et E. Puissant, celui de S. Fleuret et M. Skinner et celui de F. Huntzinger et T. Jolivet, respectivement parus dans les numéros 311, 314, 315 et 316 de la *Recma*.

### **Un progressif oublié de la coopération ?**

Les renouvellements théoriques proposés dans l'ouvrage sont stimulants. Nous cédonc donc au plaisir de les discuter. Une première discussion concerne l'objet « économie sociale ». Dans cet ouvrage comme dans de nombreuses publications théoriques contemporaines, l'entreprise de l'économie sociale est le plus souvent assimilée à une association et non à une coopérative, et elle dépend pour une partie au moins de ses financements de la puissance publique. C'est un constat intéressant dans la mesure où l'économie sociale est née de la volonté de leaders coopératifs et que sa doctrine fondatrice était celle du mouvement coopératif. On observe donc un basculement dont les causes sont sans doute multiples, mais qu'il est utile d'identifier, tout autant que ses conséquences. On comprend du même coup l'absence de références aux débats, qui ont animé l'histoire coopérative depuis plus d'un siècle et qui ont traité de l'essentiel des questions abordées dans ce livre : la valeur, le juste prix, les salaires, la qualité des produits et services, l'organisation et la participation, l'action collective, le projet, etc. Au moment où les interprétations théoriques et les indicateurs de mesure de l'économie sociale se renouvellent, il ne serait peut-être pas inintéressant de se pencher sur certains de ces débats, dans la mesure où leurs contributeurs ont réfléchi aux mêmes problèmes que ceux que se posent les associations aujourd'hui, ont proposé des interprétations et des solutions concrètes, dont certaines délimitent l'action collective que les auteurs contemporains, dont ceux de ce livre, prennent comme objet.

### **Dépasser les logiques d'action pour comprendre la production des règles collectives**

Ce livre ouvre de nombreuses possibilités de discussions. L'une d'entre elles pourrait porter sur un concept désormais classique dans l'analyse des entreprises de l'économie sociale et solidaire, celui des logiques d'action, concept qui a effectivement une bonne place dans l'ouvrage.

On comprend que la référence aux logiques d'action peut accompagner l'analyse en termes de parties prenantes, dans la mesure où les deux approches considèrent l'entreprise avant tout comme un lieu de rencontre d'acteurs différents, voire un nœud de contrats entre acteurs. Il faut reconnaître que ces deux approches possèdent une certaine efficacité, en particulier pour l'exercice du management ou de la communication. On peut se demander précisément si elles ne sont pas de celles qui sont trop souvent valides pour être discriminantes, c'est-à-dire posséder, au-delà d'une réelle difficulté de lecture, un caractère théorique et scientifique affirmé. Le fait va sans dire : on trouve dans toutes les entreprises des parties prenantes et des logiques d'action. Il me semble cependant que ces approches ne font que la moitié du chemin en ne permettant pas de comprendre l'entreprise comme une institution. Peut-on définir l'action collective organisée à partir des seules logiques d'action ? Deux obstacles théoriques nous semblent devoir être surmontés. D'une part, il faut limiter le nombre de logiques d'action et comprendre les raisons pour lesquelles un acteur suit, à un moment donné et dans un cadre donné, une logique d'action plutôt qu'une autre ; d'autre part, il faut articuler les logiques d'action en vue de comprendre l'action collective comme un fait social dépassant les logiques à l'œuvre. Il ne me semble pas que l'analyse des logiques d'action réponde de façon convaincante à ces deux questions. La seule possibilité de compter et de combiner à l'infini les logiques possibles – des plus classiquement admises, comme les logiques domestiques, commerciales, industrielles, etc., à bien d'autres qui ne sont pas toujours repérées comme telles, comme les logiques esthétiques, compétitives, courageuses, consensuelles, etc. – paraît ruiner l'objectif d'un quelconque ordonnancement.

Tous les *homini* sont dans l'homme... et ils sont infinis. Mais surtout, comment passer des logiques d'action à l'institution ?

Avant que Laurent Thevenot ne publie ses travaux, Renaud Sainsaulieu montrait en 1977, dans *L'identité au travail*, que l'entreprise possède une culture, des forces sociales déterminées, des rapports de force syndicat-patronat. L'entreprise n'est pas seulement une organisation au sens classique de la sociologie des organisations où des acteurs indéterminés constituent une action collective. L'entreprise ajoute à l'organisation un projet. Ce projet est construit par ses acteurs, mais il leur échappe dans la mesure même il obéit à des règles collectives. Les questions sont donc : comment se produisent les règles de l'action collective et quelles relations les acteurs entretiennent-ils au quotidien avec ces règles qui s'imposent à eux ? Sous cet angle, le travail de Jean-Daniel Reynaud, souligné dans l'ouvrage par Jean-Pierre Bréchet, Sandrine Emin, Lionel Prouteau et Nathalie Schieb-Bienfait, constitue un dépassement bienvenu de la théorie des logiques d'action. Se centrant sur la production des règles par les acteurs agissant collectivement, il donne à voir la construction du fait social entre la régulation autonome – la formation des règles produites par les acteurs participant à l'action collective – et la régulation de contrôle – la formation des règles qui viennent de l'extérieur du groupe. Il serait sans doute intéressant de prolonger la réflexion en s'appuyant sur les formes d'articulation entre la régulation autonome et la régulation de contrôle – régulations conjointes ou parallèles – en vue de mesurer la capacité du collectif à résister à des logiques externes susceptibles de détourner les acteurs de leur projet initial, question cruciale pour les entreprises d'économie sociale.

*Jean-François Draperi* ●